

*Association Environnementale Dongeaise des Zones à Risque et du PPRT (AEDZRP), Association des Habitants de Gron, ATTAC, Bretagne Vivante, Hord'laLoire, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Natur-action, Soulèvements de la Terre, Stopbure en Retz, Terre et Mer pour l'avenir du vivant, Vivre à Méan-Penhoët (VAMP)
Avec le soutien de EELV St-Nazaire Agglo, Elu·es CARÈNE Ensemble Solidaire et Ecologiste, FSU, LFI (Brière, Côte Sauvage, Presqu'île), Groupement des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique (GAB-44), NPA, Union syndicale solidaire*

à Madame la Rédactrice,
Monsieur le Rédacteur

L'opinion publique s'est de nombreuses fois manifestée pour exiger que l'industriel respecte les règles environnementales et les normes de sécurité nécessaires à la protection des salarié.e.s et des populations riveraines.

Dans le même temps, elle attendait de l'État des mesures contraignantes et dissuasives pour que soit imposée à l'exploitant la mise en conformité de son entreprise.

C'était le sens des rassemblements organisés le 14 octobre 2022 puis le 14 octobre 2023 ainsi que la pétition réclamant la suspension administrative de l'entreprise YARA.

Contraindre l'industriel pour protéger salarié.e.s et population !

Mais le mépris et le cynisme des dirigeants sont sans limite ...

Le mardi 31 octobre, à l'occasion d'un Comité Social et Économique exceptionnel, instance de représentation des personnels dans l'entreprise, l'exploitant annonçait le licenciement de 139 salariés de l'entreprise préférant une nouvelle fois la provocation et l'épreuve de force.

On peut regretter aujourd'hui que l'État n'ait pas entendu les demandes qui lui étaient adressées depuis plusieurs années. Sa complaisance aura été fatale aux travailleurs.

Les salariés de l'entreprise YARA et des entreprises sous-traitantes qui s'expriment aujourd'hui à travers leur représentant CGT, l'ont bien compris : si YARA ferme, " c'est qu'il ne veut pas payer et faire les mises aux normes environnementales et de sécurité ".

Il sera aussi indispensable de connaître les raisons du décès d'un ouvrier sous-traitant trouvé mort sur le site de l'entreprise que l'exploitant semble avoir voulu passer sous silence jusqu'à présent.

Les associations et organisations mobilisées pour la mise aux normes de l'entreprise se réuniront mardi 7 novembre 2023. Sans abandonner leur exigence d'un fonctionnement sécurisé du site, elles examineront les suites à donner aux décisions annoncées.

A Donges le 5 novembre 2023

pour les Associations et Organisations
Marie Aline LE CLER